

Louis-Olivier Taillon

8^e premier ministre du Québec, Louis-Olivier Taillon, *conservateur*, 1887 et 1892-1896

Discours du trône, Québec, 20 novembre 1894

Honorables Messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,

C'est avec satisfaction que je vous vois réunis au siège du gouvernement pour commencer les travaux de cette quatrième session de la Législature et étudier les questions qui intéressent cette Province.

Depuis la dernière session, les colonies sœurs de l'Australie et du Cap de Bonne-Espérance ont envoyé des délégués au Canada pour étudier les moyens d'établir des relations commerciales entre leurs pays et le nôtre. Le gouvernement impérial, appréciant justement l'importance de cette initiative, lui a donné son concours en envoyant un personnage haut placé comme son délégué officiel. Ces visiteurs distingués, après une conférence prolongée avec les représentants canadiens, se sont entendus sur un plan d'action dont l'exécution assurera à toutes les colonies intéressées et à l'Empire des avantages signalés. Tous ont fait l'éloge de notre organisation politique et des ressources variées qu'offre notre pays.

Espérons qu'ils garderont un bon souvenir de l'accueil qui leur a été fait dans cette Province.

Le traité de commerce négocié entre la France et le Canada est le premier pas dans une voie où notre Province devra trouver de nouveaux éléments de progrès, car il doit y avoir des avantages à établir des relations d'affaires avec un pays aussi populeux, aussi riche, et dont la prospérité repose sur des bases aussi solides.

Je constate avec plaisir que le progrès agricole s'accroît tous les jours davantage. Nos agriculteurs s'empressent d'adopter les nouvelles méthodes pour rendre leur culture rémunératrice. Le nombre toujours croissant des cercles et des sociétés d'agriculture et l'encouragement universel donné aux journaux d'agriculture indiquent la vigueur intelligente de ce mouvement.

Les dernières statistiques constatent le fonctionnement, cette année, de quatorze cent cinquante beurreries et fromageries ; et, à côté de cette industrie dont le succès ne fait plus de doute, nous pouvons maintenant inscrire celle du sucre de betterave qui, après tant d'efforts, paraît solidement implantée dans la Province.

C'est mon devoir de dire que, dans ces importantes améliorations, l'État a été partout généreusement secondé. Pendant que les missionnaires agricoles parcouraient nos campagnes en prêchant cette nouvelle croisade, les évêques eux-mêmes n'ont pas cru au-dessous de leur dignité de présider les grands congrès de cultivateurs.

J'ai, moi-même, constaté avec plaisir l'admirable exemple donné dans l'établissement de la ferme modèle d'Oka. La nation ne saurait oublier ce haut encouragement offert au travail du plus grand nombre de ses enfants.

La colonisation se ressent de cette vive impulsion donnée à l'agriculture. Jamais nos terres n'ont été plus recherchées par les colons. Mon gouvernement s'est fait un devoir de tenir ouvertes les grandes artères conduisant à la forêt, et nous sommes heureux de constater que nos efforts ont été utiles à un aussi grand nombre. C'est une voie dans laquelle on ne saurait trop avancer.

Une mission importante a été confiée, depuis la session dernière, à l'Assistant-Commissaire de l'Agriculture. Le rapport de cette mission vous sera soumis ; vous y trouverez des renseignements précieux sur l'industrie agricole.

Ce progrès marqué de notre agriculture nous permet d'espérer que la Province prendra sa grande part des avantages que le Canada attend de l'extension de ses terres.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,

Vous aurez à légiférer sur divers sujets, notamment sur le libelle par les journaux, sur les moyens de prévenir la corruption dans les élections, sur le cens requis pour être juré, et sur le rachat des rentes dans les Îles-de-la-Madeleine.

Mon gouvernement a décidé de réserver une certaine partie du domaine public pour mieux assurer la conservation des bois, ainsi que du poisson et du gibier. Vous serez saisis d'un projet de loi à cet effet.

Les travaux de la commission chargée de codifier les lois de la procédure civile vous seront soumis. Il ne faudra plus que quelques mois à cette commission pour achever sa tâche.

Je vous laisse maintenant à vos importants travaux, et je fais des vœux pour que vos délibérations soient marquées au coin de la sagesse et du plus pur patriotisme.